

# Note informative pour les HIS et RIS CGT

## La visite médicale de prévention

### Préambule

- A propose de la santé : Revenir sur sa définition

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS dont fait partie la France) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

- A propos de la visite :

Cette visite complète qui dure environ 45 mn n'a rien à voir avec la visite chez le médecin traitant. On est dans la prévention (primaire pour les spécialistes) pas dans la réparation (tertiaire). Celle-ci interviendra si la primaire détecte quelque chose. Ce n'est donc pas une visite de routine. C'est une photographie à l'instant « t » de la santé au travail qui appliquée tous les 5 ans minimum vérifie la bonne santé de l'agent et détecte éventuellement une dégradation par rapport à l'instant « t-1 ». Donc il ne faut pas attendre d'avoir des pbs pour la demander. Bien au contraire.

### Etat des lieux dans notre profession

La visite existe (bilan ministériel 2014) dans la Fonction Publique et l'Education Nationale  
Rapport 2014 présenté CHSCT min 06/2015

#### II.1.2. Synthèse relative aux rapports d'activité 2011 de la médecine de prévention

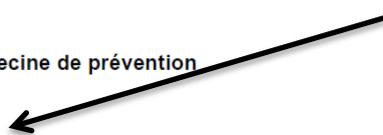
##### II.1.2.1. Visites médicales

Pour les 23 académies ayant répondu à l'item, un total de 34 835 visites médicales a été réalisé.

Concernant l'origine des demandes de visites médicales : 64% sont réalisées à la demande des agents, 16 % à la demande de l'administration et 16% à l'initiative des médecins de prévention. Dans 4 % des cas, l'origine de la visite n'est pas connue.

En 2014, la surveillance médicale particulière a représenté 45 % de l'ensemble des visites médicales, dont 20% pour les risques professionnels.

La surveillance médicale quinquennale constitue une faible part des visites médicales à hauteur de 10 %. Elle n'est réalisée que dans certaines académies, qui ont dû la prioriser et parfois même, elle n'est pas du tout réalisée dans 11 académies



# Note informative pour les HIS et RIS CGT

Rapport 2012 présenté CHSCT min 07/2013

## II.1.2. Visites médicales et actions sur le lieu de travail

Pour les 21 académies ayant répondu à l'item, représentant 680 453 agents, 26 359 visites médicales ont été réalisées, pour 15 862 agents vus soit 3,1 % des agents.

- Ces visites sont demandées, pour 54 % par les agents, 26 % par l'administration et 20 % par le médecin.
- 48 % des visites se font au titre de la surveillance médicale particulière, 13 % au titre de la visite quinquennale et 39% au titre d'une visite n'entrant ni dans la SMP ni dans la visite quinquennale.
- 495 visites médicales sont effectuées pour 1 ETP de médecin.
- Le médecin consacre 8,4 % d'un ETP à des actions sur le lieu de travail, ce qui correspond à 7 visites de locaux (médiane), 5 études de postes (médiane) et 74 aménagements de poste par ETP (médiane).
- Il consacre 34 % d'un ETP en tâches administratives,

Visite médicale est la pierre angulaire de la médecine de prévention et plus généralement de la santé au travail :

1. Pour l'agent : dossier médical qui suit l'agent toute sa carrière
2. Pour la profession : renseigne en statistique le bilan social de la politique nationale de prévention (ex Risques Psycho Sociaux/ accord Fonction Publique 2014/diagnostique local pour mettre en place un plan d'action avec 4 indicateurs dont l'un des indicateurs est le taux de visite sur demande au médecin de prévention).

Comment l'obtenir ?

- A l'initiative de l'agent : une fois par an (voir demande lettre type) (visite de droit)
- A l'initiative de l'employeur : tous les 5 ans (visite obligatoire)

Rappel des textes (décret 82, article 22) :

*« Les agents titulaires, stagiaires et contractuels bénéficient, en effet, durant leurs heures de services, d'un examen médical périodique obligatoire au minimum tous les 5 ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent, bénéficient d'un examen médical supplémentaire »*

Le hic : seulement 4% des agents ont eu cette visite en 2014

Pourquoi ? Déficit structurel et absence de volonté politique

- National : 65 médecins temps pleins pour 898 000 agents : il en faudrait 400
- Académique : 4 médecins pour 49 000 agents : il en faudrait 17

## Note informative pour les HIS et RIS CGT

- Manque de moyens dans les équipes médicales : faute de postes de secrétaires suffisants, 30% du temps de travail des médecins est consacré aux tâches administratives (et non sur le terrain)

Quelle perspective ?

Attendre 25 ans ou se prendre (sa santé) en main

Comment ?

La demander par lettre type (voir doc joint)

Si absence de réponse :

1. Le notifier dans le Registre Sécurité Santé Travail en remplissant une fiche d'observation. Registre obligatoire dans tous les établissements.
2. Puis téléphoner au secrétariat de la médecine de prévention pour demander un rendez-vous (sur temps de travail ou si l'agent le souhaite en dehors)
3. Informer le représentant syndical CGT pour coordonner et unifier nos actions au niveau dpt

### **Médecine de prévention :**

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
Annexe du Bois de l'Aune

**04.42.95.29.50**

**1er degré : marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr**

**2nd degré secteur Ouest : marianne.cotte@ac-aix-marseille.fr**

**2nd degré secteur Est : ioana.munteanu@ac-aix-marseille.fr**

### Conclusion

C'est une question de priorité de choix politique : priorité au social ou au financier ?

Pourtant l'argent existe pour la médecine statutaire (visite embauche ou de reprise) ou de contrôle (cf jour de carence/circulaire contrôle absence pour congés maladie ordinaire : veille pendant 24 mois)

Discussion : qu'en pensez-vous ?